



Fiche calpae N°1
"Accompagnement des sans domicile fixe"

L'enjeu de cet axe de travail est de réduire le phénomène de non recours par un accompagnement ciblé des personnes sans domicile fixe.

Toutes les actions qui permettront d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe pourront répondre à l'appel à contribution qui sera lancé en juillet 2022.

Sont donc concernés les établissements publics, les accueils de jour, les associations agréées au titre de la domiciliation.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement.

- Se dérouler sur le territoire de Marseille
- Faire apparaître nécessairement un caractère innovant ou un aspect non couvert
- Les projets retenus devront débuter en 2022.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants
- Prendre en compte les objectifs communs (500 personnes)
- Cibler prioritairement le public en élection de domicile et sans suivi social effectif.

Début des candidatures du 6 juillet (date de diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt sur le site de la ville de Marseille) au 15 août 2022.

Service en charge du traitement des dossiers de candidature : Service solidarité et lutte contre l'exclusion (SSLE)

Contacts : Juliette Ramstein : jramstein@marseille.fr et Fabrice Graf : fgraf@marseille.fr.

Il est demandé d'associer systématiquement ces deux adresses pour toute communication.